

Décision

Générale

colonial

Décision n° 977 le sergent Chartrain Raymond est remis à la disposition du Commandant Supérieur des Troupes .

n° 977 le

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
22 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

le sergent Chartrain Raymond est remis à la disposition du Commandant Supérieur des Troupes à compter du 1er septembre 1945.